

- \* **Affidavit** : Déclaration devant un commissaire aux serments attestant que les faits présentés sont véridiques et qu'ils sont déposés à la cour. Les faits de la déclaration seront utilisés comme preuve devant la cour.
- \* **Allégation** : Affirmation.
- \* **Authenticité** : Qualité d'un écrit, d'un discours, d'une œuvre authentique.
- \* **Brevet** : Titre ou diplôme délivré par l'État permettant au titulaire d'exercer certaines fonctions et certains droits. Titre par lequel le gouvernement confère à l'auteur d'une invention un droit exclusif d'exploitation.
- \* **Cadastre** : Registre où figurent les renseignements sur la surface et la valeur des propriétés foncières.
- \* **Cohérence** : Liaison, rapport étroite d'idées qui s'accordent entre elles; absence de contradiction.
- \* **Compatriote** : Personne originaire du même pays qu'une autre.
- \* **Connexe** : Qui a des rapports étroits avec autres choses.
- \* **Contrevenant** : Personne dont la culpabilité à l'égard d'une infraction a été déterminée par le tribunal, soit par acceptation de son plaidoyer de culpabilité, soit en la déclarant coupable.
- \* **Couronne** : Qui représente le gouvernement et ses ministères ainsi que les activités officielles de tous les employés et agents gouvernementaux.
- \* **Créances** : Droit en vertu duquel une personne peut exiger quelque chose, comme une somme d'argent, de quelqu'un.
- \* **Décret** : Décision prise par le gouvernement en conseil en vertu de l'autorité que lui confèrent les lois ou des prérogatives de la Couronne.
- \* **Délibérations** : Action de discuter avec d'autres personnes en vue d'une décision à prendre.  
*Synonyme : débat, discussion.*
- \* **Délit** : Toute infraction à la loi, punie par elle. *Synonyme : crime.*
- \* **Doctrinales** : Qui se rapporte à une doctrine, un ensemble de principes, de croyances, de règles qu'on affirme être vrais et par lesquels on prétend fournir une interprétation des faits, orienter ou diriger l'action.
- \* **Exécutoire (décision)** : Qui peut et doit être mis en exécution.
- \* **Fiduciaire** : Se dit de valeurs fondées sur la confiance accordée à la personne qui les émet.
- \* **Fiscale** : Qui se rapporte au fisc (ensemble des administrations qui s'occupent des impôts), à l'impôt.
- \* **Greffe** : Bureau où l'on garde les minutes des actes de procédure.

- \* **Hypothétique** : Qui repose sur une hypothèse, n'existe qu'à l'état d'hypothèse.
- \* **Illicite** : Quelque chose qui est interdit par la morale ou par la loi.
- \* **Incarcération** : Action d'incarcérer; Mettre en prison. *Synonyme* : *Emprisonnement*.
- \* **Jurisprudence** : Ensemble des décisions rendues par les tribunaux sur une même question ou sur des questions analogues.
- \* **Litiges** : Contestation donnant matière à procès.
- \* **Mandat d'arrêt** : Ordre de faire comparaître devant la justice, d'arrêter quelqu'un.
- \* **Mœurs** : Habitudes relatives à la pratique du bien et du mal. *Synonyme* : *morale*
- \* **Obstétrique** : Partie de la médecine relative à la grossesse et aux accouchements.
- \* **Ordonner (Ordonnant)** : Commander. Donner un ordre.
- \* **Patrouiller** : Action de faire des rondes de surveillance, par un détachement de police.
- \* **Philologie** : Étude historique d'une langue par l'analyse critique des textes.
- \* **Plaidoyer** : Exposition orale des faits d'un procès et des prétentions du plaideur pour défendre les droits. Généralement effectué par l'avocat.
- \* **Procureur** : Personne qui a reçu le pouvoir de représenter quelqu'un et d'agir en son nom.
- \* **Séance** : Réunion des membres d'un corps constitué siégeant en vue d'accomplir certains travaux; durée réglée de cette réunion.
- \* **Serment** : Promesse, jurée sur la bible ou sur tout autre livre religieux, de dire la vérité en cour. Affirmer de dire la vérité.
- \* **Séquestrer** : Enfermer et isoler quelqu'un rigoureusement.
- \* **Sténographie** : Écriture abrégée et simplifiée, formée de signes qui permettent de noter la parole à la vitesse de prononciation normale.
- \* **Stupéfiant** : Substance euphorisante (opium, morphine, cocaïne...) entraînant généralement une accoutumance et un état de stupeur. *Synonyme* : *drogue*.
- \* **Succession** : Transmission du patrimoine laissé par une personne décédée à une ou plusieurs personnes vivantes; manière dont se fait cette transmission.
- \* **Testament** : Un acte par lequel une personne dispose des biens qu'elle laissera en mourant.
- \* **Tribunal, aux** : Lieu où l'on rend la justice. *Synonyme* : *Palais de justice*.

\* **Vertu** : Force avec laquelle l'être humain tend au bien; force morale appliquée à suivre la règle, la loi morale.

---

\* *Définitions prises du lexique du site de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE).*

\* *Définitions prises du dictionnaire Le Robert Micro, Alain Rey.*